

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un octobre à 20h30
Le Conseil Municipal de la commune de PERCEY
Dûment convoqué, s'est réuni en session *ordinaire* à la mairie,
Sous la présidence de Monsieur BOUCHERON Daniel, Maire,

PRESENTS : Mmes ROUGET Edith, FOURNIER Véronique, MAZERON Régine et MM. BOUCHERON Daniel, JAMBON Maurice, BON Dominique, VALLET Laurent, MOREAU Sébastien, SAVOURÉ Jean-Claude, PIROELLE Claude et BONNETAT Daniel.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. VALLET Laurent, désigné durant la séance

Quorum : atteint tout au long de la réunion du Conseil.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent
- Achat d'ordinateurs portables pour l'école de Percey (delib)
- Participation des communes EXT au RPI 2025-2026 (delib)
- Vente de bois (delib)
- Informations diverses
 - Adhésion du SIAEP de Villiers-Vineux au SDDEA
 - CCSA – nombre de sièges élections
 - Voirie 2026
 - Réflexion limitation de vitesse RD 905
 - Création d'une nouvelle association
 - SDEY
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal précédent est lu et approuvé par le conseil municipal.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'ACHAT D'ORDINATEURS POUR L'ECOLE DE PERCEY

Monsieur le maire indique que l'institutrice de l'école de Percey a demandé la possibilité d'acheter 2 ordinateurs portables pour sa classe.

Monsieur le maire présente deux offres de l'entreprise OXO 89 à Auxerre et une offre de PARTENAIRE INFORMATIQUE à Saint Florentin, aux conseillers municipaux.

Au terme de la comparaison des devis, les conseillers sélectionnent l'entreprise PARTENAIRE INFORMATIQUE comme étant la moins-disante pour un matériel supérieur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

CHOISIT l'entreprise PARTENAIRE INFORMATIQUE pour l'achat de deux ordinateurs portables pour un montant de 841,25 € HT soit 1009,50 € TTC :

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025, en dépenses d'investissement.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cet achat.

Délibération 23/2025 : *Achat d'ordinateurs portables pour l'école*

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU RPI 2025 2026

Monsieur le maire propose de fixer le montant de la participation des communes extérieures au RPI, aux frais de fonctionnement de l'école de Percey accueillant des élèves originaires de ces communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de Percey en date du 4 décembre 2009, acceptant la création du RPI pour les communes de Butteaux, Germigny et Percey.

CONSIDERANT que la commune de Percey accueille dans l'école publique des enfants domiciliés dans d'autres communes que celles du RPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique de Percey à 350 €, par élève pour l'année scolaire 2025/2026, et à 50 % du montant indiqué pour chaque commune en cas de garde alternée d'un des parents sur des communes différentes.

Délibération 24/2025 : Participation des communes extérieures au RPI 2025-2026

VENTE DE BOIS

Madame Pauline OLINGER, 8 Grande Rue à Percey est autorisée à exploiter la parcelle de bois ZD 51, appartenant à la Commune de Percey au tarif fixé à 8 € le stère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de cette somme en fonction du nombre de stère coupé.

Délibération 25/2025 : vente de bois à Mme Olinger

INFORMATIONS DIVERSES

Adhésion du SIAEP de Villiers-Vineux au SDDEA : la signature a été faite le 22/09/2025. Une communication sera faite prochainement concernant les contrats d'abonnés et les nouveaux contacts.

CCSA – nombre de sièges élections : 1 voix représentera la commune de Percey sur 48 représentants. La répartition est identique à celle de 2020.

Voirie 2026 : La communauté de communes souhaite une réponse sur les prévisions de travaux, avant le 1^{er} décembre.

Réflexion limitation de vitesse RD 905 : mise en place d'un feu vert « récompense » permettant de limiter la vitesse en passant au vert. Identique à celui de la commune de Cheney vers Tonnerre.

Création d'une nouvelle association communale : Percey-en-Arts. Une information circule dans les boîtes aux lettres.

Gaz : Butagaz a fait une proposition sur la fourniture propane. Nous avons contacté notre fournisseur Antargaz qui fait une meilleure proposition. Le contrat sera renouvelé.

SDEY : adhésion au conseil en énergie partagé (CEP) soit une visite d'un bâtiment avec une caméra thermique et une mesure de la qualité de l'air intérieur. Il est décidé que le bâtiment mairie/école ferait l'objet de cette visite.

Tondeuse à main : elle doit subir des réparations dont les frais s'élèvent à 280 €. Monsieur de maire demande au Garage Lemonnier de faire des propositions pour l'achat d'une tondeuse neuve. Sachant que la tondeuse actuelle nous a couté 480 €.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière : plusieurs conseillers ont constaté que certaines communes ont équipé leur cimetière d'une charrette à main facilitant le transport des fleurs. L'achat d'une cariole est à l'étude.

Monument aux morts : il est demandé un fleurissement plus régulier.

Square Jeannine Durand : Monsieur Bonnetat propose la plantation d'une haie 4 saisons au long du mur du fond. Le coût s'élève à 260 €TTC aux pépinières Million. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Frelons asiatiques : il a été constaté la présence d'un nid de frelons asiatiques chez un particulier. Monsieur le maire prendra contact avec lui pour la destruction du nid.

La séance est levée à 22 h 30.

Ainsi fait et délibéré, en mairie, les jour, mois, an que dessus ont signé les membres présents.